



## Compte Rendu Succinct du Comité Technique du 17 Octobre 2018

Marseille le 20 Octobre 2018

### A l'ordre du jour :

*Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Technique du 12 juin 2018*  
*Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Technique du 21 juin 2018*

- I. Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes ;
- II. Installation d'un système de vidéo-protection dans l'enceinte du Centre Sportif de Fontainieu, CT1
- III. Définition des taux de promotion d'avancement de grade des agents métropolitains
- IV. Transferts d'agents au 1er janvier 2019
- V. Demande de fermeture de fin d'année des Conservatoires de Musique et de Danse, CT5
- VI. Transfert du « Petit Monde de Marcel Pagnol » aux ateliers Thérèse Neveu, CT4
- VII. Convention de mise à disposition d'un agent de droit privé RTM à la Métropole Aix-Marseille Provence
- VIII. Abrogation des délibérations des Commissions Territoriales
- IX. Restitution des travaux engagés sur l'harmonisation de la politique d'action sociale de la Métropole Aix-Marseille Provence

### Déclarations liminaires :

Les Organisations Syndicales FO, FSU, UNSA et CGT se sont exprimées en amont de ce CT. Outre le rappel des organisations syndicales signataires du mouvement de grève du 9 Octobre dernier et les nombreuses allocutions sur la situation nationale catastrophique largement partagée par l'ensemble des organisations syndicales, nous avons pu assister à une déclaration pour remercier l'ancienne présidence de (nous citons) : « ces nombreuses années d'étroites collaborations » tout en espérant une même « collaboration » avec la nouvelle présidence.. Totalemment lunaire au vu des reculs sans précédent que la métropole impose à bon nombre de ces agents et aux nombres de services publics vendus au privé sous l'aire MPM.

### Nous nous sommes exprimés en ces termes :

*Nous n'allons pas être trop longs car beaucoup de choses ont été dites par les différentes interventions notamment sur le plan national.*

*Nous tenons à rappeler que la CGT vous a interpellé en tant que membre du CT par une lettre ouverte que nous avons adressés à l'ensemble des agents, vous rappelant que la date du 9 Octobre était, pour une grande majorité des représentants du personnel présents autour de cette table, une journée de grève et de manifestation.*

*Au lieu de reporter le Comité Technique et pourquoi pas vous unir avec nous pour la défense des services publics pour lesquels vous pleurez le manque de financement, vous avez opté pour réunir tout de même le Comité Technique pour constater l'absence de quorum et re-convoquer ce jour le*

*CT, ce qui vous permet, en calculateur que vous êtes, de valider et faire passer tous les points à l'ordre du jour quel que soit le vote des représentants du personnel, notamment sur les points comme le transfert des personnels communaux vers la métropole qui vous le savez risque de rencontrer un refus de la majorité voir de la totalité des représentants des personnels (en tous cas ça l'aurait mérité).*

*La Cgt se bat depuis de nombreuses années contre la création de cette mégastucture métropolitaine, outil gouvernemental pour casser et vider les communes de leurs services publics. Nous en avons la preuve aujourd'hui, malgré les promesses de Madame la Présidente du retour aux communes de certaines compétences que l'on transfert à la métropole aujourd'hui.*

*Nous voulons rappeler ici que quand on est opposé à la casse des services publics, on est normalement de fait contre la métropole et contre la fusion du Conseil Départemental et de la Métropole (petite aparté en direction des organisations syndicales).*

*Nous nous battons aux cotés de tous ceux qui le veulent, contre la fusion programmée et accélérée de la Métropole et du Conseil Départemental, sur laquelle votre administration et celle du Conseil Départemental travaillent déjà en secret, car comme à la création de la métropole ou comme chaque fusion d'entreprise ou de grands groupes, les travailleurs trinquent !*

### **Réponses de Mr GONDARD DGS de la Métropole aux questions en suspens et aux déclarations liminaires :**

- Contexte de Contractualisation budgétaire qui entraîne des contraintes supplémentaires
- Problème de stabilité de la métropole comparée à l'image d'un bateau qu'on met à l'eau sans avoir fini l'intérieur (normal de partir à la dérive s'il n'y a ni barre ni moteur...)
- Installation à la Tour La Marseillaise, les agents croisés par Mr le DGS disent se sentir bien (peut-être serait-il judicieux de faire un tour dans les étages en dessous..)
- Verbalisation de stationnement, comme il avait été dit, un travail est à faire pour recenser les véhicules métropolitains assujettis aux déplacements et aux stationnements en ville.
- Temps de travail à 1607h: Pas d'imposition sur les formules de temps, sauf en cas d'obligations de service (ouverture au public et/ou travail en équipe), outil de contrôle partout dans le deuxième trimestre avec possibilité d'une certaine liberté sur les horaires variables. Pour tous ceux qui n'étaient pas impactés par la délibération de juin 2018 (tous les agents ne travaillant pas en 5/2) ils restent pour l'instant, sur les anciennes dispositions, dans l'attente des négociations en cours sur les sujétions.
- Quant à la CGT, Monsieur le DGS ne nous répondra pas car il estime que nous sommes contre tout ! Nous lui répondons que c'est faux et que nous sommes POUR le progrès social !

Monsieur PEREZ, DRH Métropole : une note de service est à la signature et sera diffusée rapidement concernant le choix des formules sur le temps de travail.

## ***Approbation des procès-verbaux.***

### **I. Rapport sur l'égalité Femmes-Hommes (*pour information, pas de vote*)**

Notre intervention : Une fois que le constat est fait il est logique de se demander qu'elles sont les mesures qui vont être mises en œuvre par la métropole pour gommer ces inégalités ?

Il serait judicieux d'ouvrir les postes techniques aux femmes, ce qui générerait une adaptation des postes de travail dont pourrait bénéficier, à terme, l'ensemble des agents.

Un alignement des grilles indiciaires par niveau de qualification sans tenir compte des filières permettrait aussi de réguler les différences de salaires entre hommes et femmes !

### **II. Installation d'un système de vidéo-protection dans l'enceinte du Centre Sportif de Fontainieu, CT1 (vote POUR)**

Le système de vidéo surveillance est mis en place pour être consulté uniquement à des fins d'élucidation en cas d'infraction et de délits, comme le stipule très clairement l'arrêté préfectoral joint à ce point.

Au vu du caractère strictement réservé pour élucidation en cas d'infraction et de délits, le respect des procédures réglementaires en la matière, d'information des agents et usagers, nous ne nous sommes pas opposés à ce dispositif.

### **III. Définition des taux de promotion et d'avancement de grade des agents métropolitains (vote CONTRE)**

Même si nous savons que cette délibération est nécessaire pour la tenue de la prochaine CAP, nous revendiquons des ratios à 100% pour tous les grades **MAIS SURTOUT LA REDÉFINITION DES CRITÈRES DE PROMOTIONS** qui, vous l'avez déjà constaté lors de la dernière CAP, les taux de promotion sont encore cette année, inacceptable!

Dans l'état actuel des choses, en catégorie B par exemple (taux de promotion à 1.38% sur l'ensemble de la métropole) , ***plus de chance de gagner au grattage de la Française des Jeux que d'obtenir une promotion !***

De plus, fixer les taux à 100% n'engage en rien ! Au vu des critères et des résultats de la dernière CAP, 100% de zéro, ça fait toujours ZERO !

### **Transferts d'agents au 1er janvier 2019 ; (vote CONTRE)**

Nous avons votés contre ces transferts, tout d'abord par principe, car on continue de vider petit à petit les communes de leurs services, alors que Madame la Présidente avait garanti aux maires, lors de son élection, le retour de compétences en Mairie, notamment pour les services de l'eau, les funérariums... Force est de constater que dans cette délibération de nombreux agents, sont contraints au transfert vers la métropole.

Nous avons interrogé Monsieur le DGS sur la compétence du pluvial qui concerne 239 agents (47.43 équivalents temps plein) sur 39 communes sur un appel d'offre passé cet été *pour « l'entretien, la maintenance et l'interventions urgentes sur les ouvrages pluviaux »* (en résumé ce que font les agents en ce moment sur le CT6).

Pour nous cet appel d'offre préfigure une externalisation programmée de cette compétence.

Monsieur le DGS ne nous a pas affirmé l'inverse, au contraire, il nous répond que sur ce dossier la métropole doit prendre les devants...Même si cette compétence est retirée de l'ordre du jour, cela n'augure rien de bon quant aux pratiques de la métropole pour l'externalisation des services...

Nous avons également voté contre, ce point ayant été modifié sur table avec le retrait de certaines compétences. De plus ces transferts sont en attente de l'arbitrage de la préfecture. Ils pourraient encore être modifiés.

### **IV. Demande de fermeture de fin d'année des Conservatoires de Musique et de Danse, CT5 (vote POUR)**

Ceci allant dans le sens du souhait des agents de ce service, nous avons voté POUR. Nous nous sommes d'ailleurs fait un plaisir de relevé auprès de Monsieur le DGS que nous n'étions pas contre tout !

### **V. Transfert du « Petit Monde de Marcel Pagnol » aux ateliers Thérèse Neveu, CT4 (vote POUR)**

Ce changement est l'aboutissement d'un travail de concertation entre les agents, la Direction et les représentants du personnel.

### **VI. Convention de mise à disposition d'un agent de droit privé RTM à la Métropole Aix-Marseille Provence ; (vote ABSTENTION)**

Nous regrettons encore une fois, le choix de la mise à disposition d'un personnel « Non Fonctionnaire ».

Nous aurions préféré voir la métropole faire le choix d'un agent métropolitain qui aurait sans doute permis une évolution de carrière par le biais d'un plan de formation individuel. Une montée en compétence aurait permis de répondre à la fois au besoin de l'Etablissement et à celui de l'agent !

## **VII. Abrogation des délibérations des Commissions Territoriales ; (pour info)**

Alors que nous nous étions félicités de la mise en place de ces commissions territoriales qui redonnaient un peu de prérogatives aux Conseils de Territoires, nous regrettons que cette délibération soit abrogée par le préfet des Bouches du Rhône.

Nous avons soulevé qu'une telle décision était dommageable pour la démocratie locale, le DGS rétorquant que la démocratie se faisait ici.

Nous lui avons rappelé en quelques mots, le déni de démocratie qu'engendre cette métropole avec une recentralisation des pouvoirs et nos maires, élus par leurs populations, ne pouvant plus mettre en œuvre leurs politiques de service public de proximité.

## **VIII. Restitution des travaux engagés sur l'harmonisation de la politique d'action sociale de la Métropole Aix-Marseille Provence (pour information pas de vote)**

Nous pouvons saluer que dans cette restitution enfin disparaît l'absorption par le CAS Ville de Marseille. Nous y retrouvons également les grands champs d'action de cette future structure à savoir :

- Aide à la famille
- Prêts et Secours
- Aide à la vie professionnelle
- Vacances loisirs

Les négociations se sont inscrites dans le respect des principaux objectifs de la politique d'action sociale qu'entend mener la Métropole Aix Marseille Provence, notamment :

- Faciliter l'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale à tous les moments de la vie en : o facilitant la vie des jeunes parents, o accompagnant les agents dans les moments difficiles, o accompagnant les agents vers la fin de carrière, o contribuant à l'accès de tous aux vacances.
- Motiver et valoriser les agents en créant des conditions attractives et en participant à leur épanouissement.

le rapport nous informe également de La poursuite des négociations qui doit encore permettre d'identifier :

- les modalités de versement de ces prestations (plafond, assiette,...),
- le public bénéficiaire,
- l'enveloppe budgétaire à allouer au titre de ces prestations.

**Nous avons demandé l'ajout de**

- **La forme de la structure**
- **Les modalités de désignations des membres dirigeants de cette structure.**

***Fin de séance.***